

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à vingt heures trente, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 5

Date de convocation : 8 février 2024

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Aurélie POUJADE - Guilhem BOUCHER

Absent excusé : Marc RICHARD -

Secrétaire de séance : Guilhem BOUCHER

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

Préambule :

Mme Marie-Hélène DELTEIL ayant donné sa démission en date du 11 janvier 2024

Mr Marc RICHARD étant décédé le 9 février 2024

Le nombre de conseillers municipaux en activité est porté à 5.

Mme le Maire fait observer une minute de silence en mémoire du Conseiller municipal Marc Richard.

Un hommage public lui sera rendu le dimanche 3 mars à 11h à la mairie.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 28 décembre 2023 est validé à l'unanimité

Délibération 2024.01

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement des frais de formation des élus avancés par Mme Poujade, comme prévu dans la ligne budgétaire 6184 pour un montant de 150 €.

Mme Poujade ne prend pas part au vote.

Délibération 2024.02

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'avant projet de l'agrandissement du cimetière (tranche ferme et tranche optionnelle) pour un montant total de 190 497 € HT auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre (environ 10%)

Délibération 2024.03

Le conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement de l'agrandissement du cimetière tel que suit (montant HT)

MONTAN HT TRAVAUX	190.497,00
ETUDE DE SOL	4.040,00
MONTANT M.O.	<u>19.000,00</u>
MONTANT TOTAL	213.537,00
DEMANDE DETR 20%	42.707,40
DEMANDE AMENDES DE POLICE	10.000,00
EMPRUNT BANCAIRE	80.000,00
FONDS PROPRES	<u>80.829,60</u>
MONTANT TOTAL	213.537,00

Délibération 2024.04

Le conseil municipal valide à l'unanimité et à titre exceptionnel l'exemption du montant du loyer annuel de la champignonnière (grotte de la Peyrade) d'un montant de 100€ mensuel pour l'année 2024 à la demande des exploitants.

Délibération 2024.05

Le conseil municipal valide à l'unanimité le remplacement du boîtier des cloches de l'église selon le devis des Ets Brouillet pour 1280€HT

Délibération 2024.06

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la SAUR pour le raccordement au réseau d'eau des deux citernes souples pour un montant de 3476.66 € HT. Il sera demandé à l'entreprise de préciser certains points du devis.

Délibération 2024.07

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution de la prime du pouvoir d'achat aux deux agents de la commune, selon les conditions proposées par le gouvernement.
Mr Delpech Jean-Louis ne prend pas part au vote.

L'ordre du jour comportant sept délibérations étant épuisé, la séance est levée à 23h15

**Le secrétaire de séance
Guilhem BOUCHER**

**Le Maire
Françoise LAPERGUE**